Sœur Colette

Victoire Van Boven, née à Lede le 2 Janvier 1800 ; professe le 6 Novembre 1843, décédée à Alost le 10 Décembre 1871.

Si notre bonne soeur Colette n'était plus jeune lorsqu'elle entra dans notre pieuse congrégation, elle s'y mit tout de suite à l'œuvre. Elle partit d'un principe dont elle ne dévia jamais. C'est pour le bon Dieu que je me suis faite religieuse ; c'est pour Lui que je ferai tout ce que l'obéissance me prescrira. Ainsi elle n'avait que Dieu en vue et toute sa conduite le prouvait : droiture dans toutes ses démarches, franchise dans toutes ses paroles. Elle aimait et respectait beaucoup ses supérieurs, mais parce qu'ils lui représentaient Dieu, aussi leur disait-elle très naïvement sa pensée. Elle était bonne consœur faisant plaisir quand elle pouvait, mais pas au-delà, car elle n'aurait rien fait pour l'amitié des créatures. La règle était tout pour soeur Colette : Sainte Règle dit ça, Sainte Règle veut pas ça, disait-elle dans son langage.
Sœur Colette fut atteinte de surdité au moins vingt ans avant sa mort. Cette infirmité alla toujours croissant, au point qu'elle ne comprenait plus ni lecture, ni instruction. Ce fut d'abord une pénible mortification pour elle, de ne plus entendre parler des choses de Dieu, mais peu à peu, elle se résigna si bien, qu'elle n'y trouvait plus le moindre ennui. La surdité ne fut pas la seule infirmité de sa vieillesse : le rhumatisme la fit longtemps et beaucoup souffrir. Sa nature se montrait sensible à ses douleurs, mais sa volonté était toujours unie à celle de Dieu : « C'est comme le bon Dieu veut » était la réponse ordinaire, lorsqu'on lui témoignait de la compassion. Le bon plaisir de Dieu c'était véritablement là toute sa science. Notre Seigneur sait combien cet esprit de foi a surnaturalisé et rendu infiniment méritoires les plus petites actions de notre chère soeur. Elle tomba dangereusement malade à la fin de Novembre. On se hâta de lui administrer l'extrême Onction ; dans la journée cependant, il fut possible de lui administrer le saint Viatique. Son état s'améliora et pendant les quelques jours qu'elle vécut après, elle eut encore le bonheur de communier. Le 10 Décembre elle expira si doucement qu'on ne s'en aperçut pas.
Sœur Colette a suivi la voie la plus courte, la plus sûre pour arriver au Ciel : foi simple, humilité franche, droiture constante. On peut donc répéter ici ce qu'on a écrit d'elle à sa mort : notre chère soeur est assurément parvenue au but à jamais heureux.